



12-

MAISON FAMILIALE RURALE

Société de Révision
d'Expertise Comptable
et de Commissariat aux Comptes

Association loi 1901

2, route de la Cape

79600 SAINT-LOUP LAMAIRE

Exercice clos le 31 décembre 2019

Siège social et bureaux

146, bd de Poitiers - BP 80086
79302 BRESSUIRE CEDEX
Tél : 05 49 74 04 66
Fax : 05 49 74 11 94
e-mail : sorec@sorec.fr

Bureaux de Thouars

13, avenue du Bois la Dame
79100 SAINT-JEAN DE THOUARS
Tél : 05 49 96 19 06
Fax : 05 49 96 55 85
e-mail : sorec.thouars@sorec.fr

Bureaux de Pouzauges

24, place du Mal de Laitre
85700 POUZAUGES
Tél : 02 51 57 84 30
Fax : 02 51 61 21 09
e-mail : sorec.pouzauges@sorec.fr

Bureaux de Niort

117, rue de l'Aérodrome
79000 NIORT
Tél : 05 49 73 06 85
Fax : 05 49 35 96 51
e-mail : sorec.niort@sorec.fr

www.sorec.fr

RAPPORTS

DU COMMISSAIRE AUX COMPTES



SOMMAIRE

- I - Rapport sur les comptes annuels

- II - Annexes au rapport sur les comptes annuels

- III - Rapport spécial

I - RAPPORT SUR LES COMPTES ANNUELS



RAPPORT SUR LES COMPTES ANNUELS

A l'Assemblée Générale de l'association MFR de SAINT-LOUP LAMAIRE

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association MFR de SAINT-LOUP LAMAIRE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé, ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

.../...



Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du Conseil d'Administration et dans les autres documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle, conformément aux règles et principes comptables français, ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé, conformément aux normes d'exercice professionnel, permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.



Dans le cadre d'un audit réalisé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit, afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à BRESSUIRE, le 04 mars 2020.
En 4 exemplaires originaux.

Pour la S.O.R.E.C.
J-F. DEVAUD,
Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Poitiers

**II - ANNEXES AU RAPPORT
SUR LES COMPTES ANNUELS**

BILAN

Edition en Euros

MFREO ST LOUP

Page 1

Actif immobilisé		Du 01/01/2019 au 31/12/2019		Du 01/01/2018 au 31/12/2018	
		Brut	Amortis., prov.	Net	Net
Capital souscrit non appelé (0)	AA				
Frais d'établissement *	AB		AC		
Frais de recherche et développement	AD		AE		
Concessions, brevets et droits similaires	AF	5 445	AG	5 445	132
Fonds commercial (1)	AH		AI		
Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK		
Avances et acomptes sur immo. incorporelles	AL		AM		
Terrains	AN	13 849	AO	7 976	5 873
Constructions	AP	223 275	AQ	80 816	142 459
Installations techniques, matériel et outil. industriels	AR	28 184	AS	19 130	9 054
Autres immobilisations corporelles	AT	199 071	AU	109 102	89 969
Immobilisations grevées de droits	AZ		BA		
Immobilisations en cours	AV		AW		
Avances et acomptes	AX		AY		
Autres participations	CS		CT		
Créances rattachées à des participations	CU		CV		
Autres titres immobilisés	BB		BC		
Prêts	BD	3 366	BE		3 366
Autres immobilisations financières *	BF		BG		
	BH		BI		
TOTAL (I)	BJ	473 189	BK	222 468	250 721

Visé par S.O.R.E.C.
Commissaire aux Comptes

Actif circulant		Brut	Amortis., prov.	Net	Net
Matières premières, approvisionnements	BL	9 660	BM		9 660
En cours de production de biens	BN		BO		
En cours de production de services	BP		BQ		
Produits intermédiaires et finis	BR		BS		
Marchandises	BT		BU		
Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW		
Créances redevables et comptes rattachés	BX	43 517	BY	673	42 844
Autres	BZ		CA		
Personnel et comptes rattachés	FA		FB		
Etat et autres collectivités publiques	FC		FD		
Confédérat., Fédérat., Assoc., organismes app.	FE	2 844	FF		2 844
Débiteurs divers	FG	63 287	FH		63 287
Valeurs mobilières de placement (dont actions propres.....)	CD		CE		
Instruments de trésorerie	CB		CC		
Disponibilités	CF	13 390	CG		13 390

Comptes de régularisation		Brut	Amortis., prov.	Net	Net
Charges constatées d'avance *	CH	5 863	CI		5 863
TOTAL (II)	CJ	138 561	CK	673	137 887
Charges à répartir sur plusieurs exercices * (III)	CL				
Primes de remboursement des obligations (IV)	CM				
Ecarts de conversion actif * (V)	CN				
TOTAL GENERAL (I à V)	CO	611 750		223 141	388 609

FONDS ASSOCIATIFS		Du 01/01/2019 au 31/12/2019	Du 01/01/2018 au 31/12/2018
Fonds propres			
Fonds associatif sans droit de reprise	DA		
Ecart de réévaluation sur des biens sans droit de reprise	EK <input type="text"/>		
Réserves indisponibles	DB		
Réserve légale	DD		
Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
Réserves réglementées *	DF		
Autres réserves	DG		
Report à nouveau	DH	27 049	14 114
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	DI	30 659	12 935
Autres fonds associatifs			
Fonds associatifs avec droit de reprise	DJ		
Ecart de réévaluation sur des biens avec droit de reprise	DK		
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables par l'organisme	GA	196 244	166 129
Provisions réglementées	GB		
Droits des propriétaire (Commodat)	GC		
TOTAL (I)	DL	253 952	193 178
Provisions pour risques et charges			
Provisions pour risques	DP		
Provisions pour charges	DQ		
TOTAL (II)	DR		
Fonds dédiés			
Sur subventions de fonctionnement	DM		
Sur autres ressources	DN		
TOTAL (III)	DO		
Dettes			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	DU	32 253	114 578
Emprunts et dettes financières divers	DV	19 953	13 646
Avances et acomptes reçues sur commande en cours	DW	13 500	10 575
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	19 140	30 629
Dettes fournisseurs factures non parvenues	DS		
Dettes fiscales et sociales	DY	28 230	29 175
Personnel et comptes rattachés	DT	4 175	12 839
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
Autres dettes	EA	12 366	8 599
Instruments de trésorerie	GD		
Produits constatés d'avance	EB	5 040	13 173
TOTAL (IV)	EC	134 657	233 213
Ecart de conversion passif * (V)	ED		
TOTAL GENERAL (I à V)	EE	388 609	426 391

Visé par S.O.R.E.C.
Commissaire aux Comptes

COMPTE DE RESULTAT

Edition en Euros

MFREO ST LOUP

Page 1

Produits d'exploitation		Du 01/01/2019 au 31/12/2019	Du 01/01/2018 au 31/12/2018
Ventes de marchandises *	FC		
Production vendue			
Ventes	FF		
Travaux	FI		
Prestations de service	AA	156 530	143 435
Services liés à des financements réglementaires	AB	91 325	118 719
Autres services	AC	51 556	44 352
Chiffres d'affaires nets *	FL	299 411	306 506
Production stockée *			
En-cours de production de biens	FM		
En-cours de production de services	AD		
Produits	AE		
Production immobilisée *	FN		
Produits nets partiels sur opérations à long terme	AF		
Subventions d'exploitation			
Non affectées	FO	115 193	40 499
Affectées	AG	491 897	413 086
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges *	FP	46 727	66 890
Cotisations	AH		
Dons			
Non affectés	AI		
Affectés	AJ		
Apports			
Non affectés	AK		
Affectés	AL		
Legs et donations			
Non affectés	AM		
Affectés	AN		
Ventes de dons en nature	AO		
Autres produits de la générosité publique	AP		
Produits liés à des financements réglementaires	AQ	67 615	59 334
Autres produits (1)	FQ	2 043	1 922
Total des produits d'exploitation (I)	FR	1 022 886	888 237
Charges d'exploitation		Du 01/01/2019 au 31/12/2019	Du 01/01/2018 au 31/12/2018
Achats de marchandises (y compris droits de douane) *	FS		
Variation de stock (marchandises) *	FT		
Achats de matières premières et autres approvisionnements	FU	71 272	74 607
Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *	FV	- 3 158	- 1 244
Achat de sous traitances	FW		
Achats non stockés de matières et fournitures	BA	23 015	21 443
Services extérieurs	BB	62 914	62 111
Personnel extérieur	BC	61 381	35 933
Loyers en crédit-bail	BD		
Autres	BE	193 401	134 832
Impôts, taxes et versements assimilés *	FX	22 874	12 452
Salaires et traitements *	FY	415 070	394 487
Charges sociales	FZ	110 730	115 734
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions			
Sur immobilisations : dotations aux amortissements	GA	36 097	29 234
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations	GB		
Sur actifs circulants : dotations aux dépréciations	GC		
Dotations aux provisions	GD		
Subventions accordées par l'association	BF		
Autres charges	GE	493	2 528
Total des charges d'exploitation (II)	GF	994 088	882 115
1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	GG	28 798	6 122

Visé par S.O.R.E.C.
Commissaire aux Comptes

COMPTE DE RESULTAT

Edition en Euros

MFREO ST LOUP

Page 2

Opérations en commun		Du 01/01/2019 au 31/12/2019	Du 01/01/2018 au 31/12/2018
Quote part de résultat sur opérations faites en commun - Bénéfice (III)	GH		
Quote part de résultat sur opérations faites en commun - Perte (IV)	GI		
Produits financiers		Du 01/01/2019 au 31/12/2019	Du 01/01/2018 au 31/12/2018
De participation (5)	GJ	130	100
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)	GK		
Autres intérêts et produits assimilés (5)	GL		
Reprises sur dépréciations, provisions, transferts de charges financières	GM		
Différences positives de change	GN		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	GO		
Autres produits financiers	BG		
Total des produits financiers (V)	GP	130	100
Charges financières		Du 01/01/2019 au 31/12/2019	Du 01/01/2018 au 31/12/2018
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	GQ		
Intérêts et charges assimilées (6)	GR	608	435
Différences négatives de change	GS		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	GT		
Autres charges financières	BH		
Total des charges financières (VI)	GU	608	435
2 - RESULTAT FINANCIER (V - VI)	GV	- 478	- 336
3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - IV + V - VI)	GW	28 320	5 786

Visé par S.O.R.E.C.
Commissaire aux Comptes

COMPTE DE RESULTAT

Edition en Euros

MFREO ST LOUP

Page 3

Produits exceptionnels		Du 01/01/2019 au 31/12/2019	Du 01/01/2018 au 31/12/2018
Sur opérations de gestion			
Dons			
Non affectés	HA		
Affectés	BI		
Apports			
Non affectés	BJ		
Affectés	BK		
Legs et donations			
Non affectés	BL		
Affectés	BM		
Ventes de dons en nature	BN		
Autres produits de la générosité publique	BO		
Autres produits	BP	5 673	1 038
Sur opérations de capital			
Produits de cession d'éléments d'actifs	HB		
Subventions d'investissement virées au résultat de l'exercice	BQ	20 803	14 280
Autres	BR	4 713	2 155
Reprise d'excédents sur exercices antérieurs	BS		
Total des produits exceptionnels (VII)	HD	31 188	17 474
Charges exceptionnelles			
		Du 01/01/2019 au 31/12/2019	Du 01/01/2018 au 31/12/2018
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	HE	28 849	10 325
Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF		
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG		
Total des charges exceptionnelles (VIII)	HH	28 849	10 325
4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)	HI	2 339	7 149
Rubriques			
		Du 01/01/2019 au 31/12/2019	Du 01/01/2018 au 31/12/2018
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)	HJ		
Impôts sur le bénéfice * (X)	HK		
+ Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs	HC		
- Engagements à réaliser sur les ressources affectées	BT		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)	HL	1 054 204	905 810
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)	HM	1 023 545	892 876
5 - BENEFICE OU PERTE (Total des Produits - Total des Charges)	HN	30 659	12 935
EVALUATION DES CONTRIBUTONS VOLONTAIRES EN NATURE			
		Du 01/01/2019 au 31/12/2019	Du 01/01/2018 au 31/12/2018
PRODUITS			
Bénévolat	CA		
Prestations en nature	CB		
Dons en nature	CC		
CHARGES			
Secours en nature	CD		
Mise à disposition gratuite de biens et services	CE		
Personnel bénévole	CF		
TOTAL	CG		

 Visé par S.O.R.E.C.
Commissaire aux Comptes

MFR ST LOUP SUR THOUET

Annexe aux comptes annuels de
l'exercice clos le 31-12-2019

Montants exprimés en Euros

MAISON FAMILIALE RURALE ST LOUP SUR THOUET

Ce rapport contient 7 pages

1 Faits majeurs de l'exercice

1.1 Evénements principaux de l'exercice

1.2 Principes, règles et méthodes comptables

1.2.1 Présentation des comptes

Les documents dénommés états financiers comprennent :

- le bilan,
- le compte de résultat,
- l'annexe.

Visé par S.O.R.E.C.
Commissaire aux Comptes

1.2.2 Méthode générale

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du Code de Commerce et du plan comptable général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

L'association a arrêté ses comptes en respectant l'Arrêté du 26 décembre 2016 portant homologation du règlement n° 2016-7 du 4 novembre 2016 de l'ANC, J.O. du 28 décembre 2016.

1.2.3 Changement de méthode d'évaluation

Aucun changement de méthode d'évaluation n'est intervenu au cours de l'exercice.

1.2.4 Changement de méthode de présentation

Aucun changement de méthode de présentation n'est intervenu au cours de l'exercice.

2.1.3 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, après déduction des rabais, remises et escomptes de règlement ou à leur coût de production.

Une dépréciation est comptabilisée quand la valeur actuelle d'un actif est inférieure à la valeur nette comptable.

2.1.3.1 Méthode d'amortissement

Type d'immobilisations	Mode	Durée
Logiciels et progiciels	Linéaire	5 ans

2.1.4 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, après déduction des rabais, remises et escomptes de règlement ou à leur coût de production.

Une dépréciation est comptabilisée quand la valeur actuelle d'un actif est inférieure à la valeur nette comptable.

2.1.4.1 Principaux mouvements

Visé par S.O.R.E.C.
Commissaire aux Comptes

2.1.4.2 Méthode d'amortissement

Types d'immobilisations	Mode	Durée
Constructions		
Installations techniques,	Linéaire	10 ans
Matériel et outillage pédagogiques	Linéaire	5 ans
Matériel de transport	Linéaire	5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	5 ans
Mobilier de bureau	Linéaire	5 ans

2.1.5 Immobilisations financières

Types d'immobilisations	Valeur
Participations	
Créances rattachées à des participations	
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille	
Autres titres immobilisés - Parts sociales	3 366,00
Prêts	

2.1.8 Charges constatées d'avances

- Acompte voyage étude Loisirs du Bocage 2 classes de Term = 250,00€
- Acompte voyage étude FIAP Paris classes sde et 1^{ère} = 5 613,00€

2.2 Passif**2.2.1 Etat des dettes**

Dettes(b)	Montant brut	Degré d'exigibilité du passif		
		Échéances à moins d'1 an	Échéances	
			à plus 1 an	à plus 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (2)				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts (2) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 2 ans au maximum à l'origine	32 252,79 €	32 252,79 €		
- à plus de 2 ans à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (2)	19 953,30 €	19 953,30 €		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	19 139,80 €	19 139,80 €		
Dettes fiscales et sociales	32 404,95 €	32 404,95 €		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes				
Produits constatés d'avance	5 040,00 €	5 040,00 €		
TOTAL	108 790,84 €	108 790,84 €	-	-
(2) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
Emprunts remboursés en cours d'exercice				

(b) non compris avances et acomptes reçus sur commandes en cours

Visé par S.C.R.E.C.
Commissaire aux Comptes**2.2.2 Charges à payer**

Libellé	Montant
FRAIS CRCAM	167,96€
MSA ELEVES T4 2019	1 768,68€
TROP PERCU REGION NA AIDE SORTIES	2 601,24€
FAFSEA CONTRIBUTION FORMATIONS	7 828,13€
TOTAL	12 366,01€

2.2.3 Produits constatés d'avance

- Ricoh remboursement copieur = 5 040,00€

4 Autres informations

4.1 Honoraires des commissaires aux comptes

Honoraires versés aux commissaires aux comptes :

	CAC
Au titre de la mission de contrôle légal des comptes	
Au titre des conseils et prestations de services entrant dans les diligences directement liées à la mission de contrôle légal	2 072,51€
Honoraires totaux	2 072,51€

1.2 Engagements hors bilan

Visé par S.O.R.E.C.
Commissaire aux Comptes

4.2.1 Emprunt auprès des organismes bancaires

Au 31 décembre 2019, l'engagement s'élève à la somme de :
se décomposant comme suit :

- capital restant dû 12 724,68 €

III - RAPPORT SPECIAL



RAPPORT SPECIAL
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

Exercice clos le 31 décembre 2019

A l'Assemblée Générale de l'association MFR de SAINT-LOUP LAMAIRE

En notre qualité de Commissaire aux Comptes de votre association, nous devons vous présenter un rapport sur les conventions réglementées dont nous avons été avisés. Il n'entre pas dans notre mission de rechercher l'existence éventuelle de telles conventions.

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention.

Fait à BRESSUIRE, le 04 mars 2020.

Pour la S.O.R.E.C.
J-F. DEVAUD
Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Poitiers